

Appel à manifestation d'intérêt « Ateliers de la donnée »

L'appel à manifestation d'intérêt a pour ambition de :

- Labelliser les initiatives existantes
- Labelliser les nouvelles initiatives
- Accompagner dans leur réflexion les établissements pendant les phases de maturation et de préfiguration de leurs propositions
- Structurer au plan territorial le réseau des ateliers de la donnée

Notre ambition, inscrite dans le plan national pour la science ouverte, est de faire en sorte que les données produites par la recherche publique française soient progressivement structurées en conformité avec les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable), préservées et, à chaque fois que cela est possible, ouvertes, ou, à défaut, partagées.

La « charge de la donnée » pour les chercheurs est lourde et nous ne pouvons pas laisser les équipes de recherche seules face à cette ambition.

Pour les conseiller **et les accompagner tout au long du cycle de vie des données**, la mise en place d'« **ateliers de la donnée** » réunissant une large palette de métiers sera soutenue sur tout le territoire.

Ces ateliers constitueront un des piliers de *Recherche Data Gouv*, la plateforme nationale fédérée des données de la recherche.

Ces ateliers se positionneront comme le point d'entrée en proximité des équipes de recherche sur toute nature de besoin relatif à la donnée. Les initiatives d'accompagnement existantes seront promues et les nouvelles initiatives seront encouragées. L'ambition est de déployer, dans une logique de partenariats entre des établissements d'un ou plusieurs sites, des dispositifs de mise en commun de ressources et compétences pour apporter en **proximité des chercheurs, un premier niveau d'expertise, sur toute problématique de l'ensemble du cycle de vie de la donnée.**

Leurs missions consisteront, par exemple, à :

- Sensibiliser, former ou accompagner les équipes de recherche, en amont de leurs projets, à la rédaction d'un plan de gestion de données afin que celui-ci devienne un outil de pilotage pour la gestion des données tout au long du projet de recherche ;
- Sensibiliser les équipes de recherche aux problématiques spécifiques (éthiques et juridiques notamment) liées aux données de recherche et leur apporter un conseil de premier niveau ;
- Sensibiliser, former ou accompagner les producteurs de données à la production et à la description des données selon les principes FAIR ;
- Sensibiliser, former ou guider sur les bonnes pratiques en matière de données à conserver ou supprimer ;
- Contribuer à identifier l'éligibilité des données à l'ouverture ou au partage ;
- Sensibiliser, former ou accompagner les producteurs de données dans le choix d'une licence pour la diffusion de leurs données ;
- Orienter les chercheurs vers des entrepôts de données ouverts et de confiance (internationaux ou nationaux) dans lesquels déposer les données selon le domaine thématique ;
- Accompagner le dépôt des données dans l'entrepôt idoine ou dans l'entrepôt de la future plateforme *Recherche Data Gouv* ;
- Participer ou assurer la modération et/ou la curation des jeux de données, des équipes de recherche du territoire géographique de l'atelier, sur *Recherche Data Gouv* ;
- Orienter les équipes de recherche vers les services de calcul, stockage et d'archivage déployés au sein des datacenters labellisés ;
- Accompagner la rédaction de *data papers* / articles de données : conseils de rédaction, choix de la revue appropriée... ;
- Contribuer à l'écosystème national des ateliers de la donnée afin de mettre en commun les contenus de formation, guides... et également faire émerger un réseau d'entraide entre ateliers.

Pour conduire leurs missions, les ateliers :

- Se positionneront sur les sites en proximité des équipes de recherche ;
- Bénéficieront des expertises scientifiques nationales de centres de référence thématiques en charge de concevoir et valoriser les référentiels de pratiques thématiques et disciplinaires (centres en cours d'identification) ;
- Mobiliseront, si besoin, les expertises et services locaux dédiés au traitement, au stockage et à l'archivage des données ;
- Mobiliseront, si besoin, les expertises et services locaux dédiés aux questions relatives à la sensibilité et la sécurité des données, au cadre partenarial d'acquisition ou de traitement des données ;
- Constitueront et animeront un réseau de correspondants de la donnée qui interviendra, au plus près des équipes de recherche, en relai des ressources de l'atelier.

Un centre de ressources assurera la mise en commun des formations, des guides ou des pratiques déployés par les ateliers. Les ressources de ce centre seront enrichies par l'ensemble des ateliers afin de développer des ressources pédagogiques génériques et réutilisables par tous. Le centre de ressources pourra faire évoluer les supports de formation des ateliers vers des formats de e- formations ou de services en ligne disponibles à la demande.

Structurer l'offre des ateliers sur le territoire

Il s'agira de mettre en visibilité ces dispositifs au travers du label « Atelier de la donnée » et avant tout d'accompagner les initiatives de projet sur tout le territoire.

Cet appel vise à faire éclore et encourager des dispositifs qui se développeront progressivement dans la durée grâce à des compétences de personnels mises en commun entre établissements.

Cette mise en commun de compétences entre établissements vise à favoriser l'atteinte d'une taille critique afin que le dispositif se compose de l'ensemble du spectre de compétences nécessaire au développement de services sur tout le cycle de vie de la donnée. Le cycle de vie recouvre, en effet, une large palette de problématiques : documentation des données, gestion maîtrisée des données, dont le plan de gestion est un des outils, conseil sur les dispositifs de stockage et de calcul, travail scientifique de description, curation, signalement des données, expertises juridique, partenariale, de sécurité, protection du potentiel scientifique et technique, éligibilité des données à l'ouverture ou au

partage, choix des solutions de dépôt ouvert adaptées aux données, dépôt des données, modération de l'entrepôt *Recherche Data Gouv...*

Les dispositifs proposés ont vocation à accompagner les équipes de recherche sur l'ensemble de ces problématiques. L'indispensable coopération, au sein d'un atelier d'établissements du même site facilitera le dialogue et la mise en commun.

Calendrier du premier appel :

1^{ère} phase : Appel à intentions

Transmission des intentions / pré-projets incluant une lettre d'engagement des différents partenaires

- 22 novembre 2021 : ouverture de la soumission des intentions
- 20 décembre 2021 : clôture de la soumission des intentions

6 janvier 2022 : une journée de rencontre permettra les interactions entre les projets afin de favoriser l'échange d'idées voire la convergence d'intentions dans l'optique du lancement de l'appel à projets dédié.

2^{ème} phase : Appel à projets

- 10 janvier 2022 : ouverture de la soumission des projets
- 23 février 2022 : clôture de la soumission des projets

Fin avril 2022 : Annonce de la première liste d'ateliers labellisés

Les projets qui souhaiteraient être accompagnés dans leur réflexion peuvent contacter coso@recherche.gouv.fr en amont de la transmission de leur pré-projet.

Pour les ateliers qui seront labellisés, le label attribué dépendra de la nature des services proposés :

- Atelier de la donnée 'Initiation'
- Atelier de la donnée 'Formation'
- Atelier de la donnée 'Accompagnement'

Le label 'formation' inclut également l'attribution du label 'initiation'.

Le label 'accompagnement' inclut l'attribution des labels 'initiation' et 'formation'.

Les projets labellisés feront l'objet d'un suivi à 18 mois afin de confirmer l'appropriation des services par les chercheurs ainsi que leurs adéquations par

rapport aux demandes. L'évolution des services portés par les ateliers ainsi que le label, seront ensuite appréciés tous les 2 ans.

Afin de soutenir le maximum de nouvelles initiatives et de compléter celles existantes, l'appel à manifestation d'intérêt sera à nouveau ouvert 3 fois par an de 2022 à 2023, période permettant de déployer une offre structurée sur tout le territoire.

Les sites ne disposant pas encore d'ateliers pourront à partir de 2023 demander leur labellisation au fil de l'eau.

Dans le cadre d'une demande de labellisation, les projets pourront, s'ils le souhaitent, demander un soutien financier. Ce soutien financier ne constituera qu'un fonds d'amorçage pour soutenir le déploiement des services des ateliers labellisés. Il vise, notamment à soutenir les séminaires de cohésion et de montée en compétences des acteurs mobilisés au sein de l'atelier, des actions plus ciblées de formation des personnels des ateliers, des actions de communication et de promotion sur les services mis en place. Le financement de mois de CDD ne pourra intervenir qu'en complément de ressources suffisamment mobilisées par les établissements pour porter les services proposés.

En complément du label et en fonction de l'ambition des services proposés, le soutien financier pourra être accordé dès le début du projet, mais ne pourra excéder 200 k€.

Liste indicative des éléments qui seront demandés lors des candidatures à la labellisation dans le formulaire de soumission qui sera ouvert le 22 novembre 2021)

- Les projets doivent préciser les services proposés dans l'offre (DMP, dépôt de données...)
Chaque service devra être caractérisé par le ou les niveaux d'accompagnement, selon la catégorie suivante :
 - Sensibilisation
 - Orientation
 - Conseil
 - Formation
 - Mise en œuvre
- Présentation du périmètre d'action et de sa cohérence (nombre et types d'établissements, d'unités de recherche, thématiques scientifiques)
- Mention d'une initiative nouvelle ou de l'évolution d'une initiative en place
 - Pour une initiative déjà existante, précision sur les services déjà déployés et le retour des utilisateurs sous-tendant l'évolution proposée
- Description du processus de gestion des demandes
- Description du type d'organisation de l'atelier : structure formelle ou réseau
- Description de l'organisation de l'atelier :
 - Nombre d'ETP et quotité de profils par nature de compétences (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens scientifiques, bibliothécaires, documentalistes, informaticiens, experts en calcul scientifique, etc...) mobilisés en précisant l'établissement de rattachement de chacun des personnels
 - Modalités d'organisation et de travail au sein de l'atelier
- Gouvernance du dispositif
- Liste des établissements partenaires de l'atelier – lettre d'engagement des différents partenaires
- Liste des établissements bénéficiant des services de l'atelier
- Moyens financiers propres et demande financière
- Description des indicateurs d'usages proposés, nombre et nature des demandes traitées, actions de sensibilisation et formations réalisées...